



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POYANNE
Séance du 29 septembre 2022
D033/2022**

Etaient présents : LABY-FAUTHOUX Fabienne – BOURLON Nadine - ROSSIGNOL Catherine – SOUPOT Séverine - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO – Maylis AUMAILLEY– Olivier SCHAFFHAUSER – Philippe DUCOURNEAU - Nicolas JACOB -
Absents excusés : Alain LABAT - Rémy NAPIAS - Hervé DAL-CORSO - Thierry LOUPIEN
Secrétaire de séance : Nadine BOURLON
Date de la convocation : 22 septembre 2022

Objet : Vente de terrain communal

Vu la parcelle D648 appartenant à la commune d'une superficie de 1a97ca
Vu le nouveau document d'arpentage scindant la parcelle D648 en 2 nouvelles parcelles qui sont :

- D671 d'une superficie de 1a88ca
- D672 d'une superficie de 9ca

Considérant la demande de Monsieur Kopp d'acquérir la parcelle D672

Madame le Maire propose de vendre la parcelle D672. Elle propose de vendre le mètre carré à 15€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTÉ** de vendre à Monsieur Kopp la parcelle D672 pour une contenance de 9ca
- **FIXE** le prix de vente à 15€/m²
- **DIT** que les frais de notaire restent à la charge de Monsieur Kopp
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités administratives nécessaires à la vente

Fait et délibéré à Poyanne, le 13 octobre 2022.

Mme le Maire

Fabienne LABY-FAUTHOUX

